

# L'enseignement catholique sous contrat réclame "l'équité" avec le public

Paris, 3 oct. 2017 (AFP) -

L'enseignement privé catholique sous contrat, qui scolarise quelque 18% des élèves en France, a tapé du poing sur la table mardi en appelant à "l'équité" afin d'être "considéré en juste proportion des services qu'(il) rend".

L'école catholique "ne réclame aucun traitement de faveur" mais souhaite être traitée, en termes de budget notamment, comme ce qui est prévu dans les textes, dont la loi Debré de 1959 (qui régit les rapports entre l'Etat et les établissements du privé sous contrat), a déclaré Pascal Balmand, à la tête du secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC), lors de sa conférence de rentrée.

Il s'est dit par exemple "préoccupé" par le dossier des forfaits acquittés par les collectivités locales aux écoles catholiques, qui ne sont pas équivalents à l'argent versé aux écoles publiques alors qu'ils doivent l'être selon lui. Pour les lycées agricoles, le SGEC constate par exemple une différence de 39% entre public et privé.

Pascal Balmand veut aussi que l'Etat intervienne pour réduire la différence de rémunération entre les professeurs suppléants dans le privé et dans le public, qui peut atteindre "de 400 à 600 euros par mois" pour un salaire net de 1.100 euros. Les salaires des enseignants du privé sous contrat sont payés par l'Etat.

Il demande par ailleurs aux préfets de "porter un regard équitable" sur les demandes adressées pour le maintien des emplois aidés. L'enseignement catholique en compte 10.000, dont 6.000 pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap, qui sont, comme dans le public, conservés. Mais il s'inquiète pour les 4.000 restants, alors que "le lobbying de tel ou tel groupe de pression semble permettre de préserver certains emplois aidés ici ou là".

Autre motif de grogne, le SGEC n'a pas été convié aux négociations en cours sur les modalités d'entrée dans l'enseignement supérieur, organisées par le ministère de l'Enseignement supérieur avec la plupart des acteurs du monde éducatif. Une lettre envoyée par M. Balmand à la ministre Frédérique Vidal le 21 septembre est restée sans réponse, a-t-il déploré.

Le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer plaide "en faveur de l'école de la confiance, mais il n'y a pas de confiance sans dialogue", a déclaré le secrétaire général. Il a nié avoir de moins bonnes relations avec ce gouvernement qu'avec le précédent: "Ces dossiers ne sont pas nouveaux (...) mais à force de ne pas être entendus, nous les portons de façon moins +douce+".

Les établissements catholiques sous contrat comptaient à la rentrée 2017 près de 2,1 millions d'élèves (sur un total de 12 millions), en hausse de 12.500 enfants par rapport à la rentrée 2016 (+0,6%). Ce sont les effectifs du secondaire (collèges et lycées, sauf lycées agricoles) qui ont progressé, alors que ceux du primaire sont stables.

Sur les neuf dernières années, le nombre d'élèves dans les écoles catholiques a augmenté de 93.000.

L'an dernier, les effectifs du privé catholique avaient progressé de 0,8% et Jean-Michel Blanquer avait évoqué fin août "une fuite vers le privé". Une expression que ne goûte pas Pascal Balmand, qui rappelle que "l'enseignement catholique n'est pas une variable d'ajustement de l'enseignement public".

S'il "salue" l'assouplissement de la réforme du collège décidé par le ministre de l'Education, il regrette qu'avec la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de quatre jours, "une fois de plus, ce n'est pas à l'intérêt de l'enfant qu'on a pensé" en premier.

fmp/ito/emd/jcc

Afp le 03 oct. 17 à 14 42.